



## Loi sur le cinéma LCin

- Non aux quotas de films européens injustes et inutiles
- Non à la triple imposition des consommateurs et consommatrices
- Non à la discrimination des chaînes privées suisses
- Non aux subventions de plusieurs millions par la petite porte
- Non à la taxe sur le cinéma pour les entreprises privées
- 120 millions de subventions pour le cinéma suisse, c'est suffisant
- Non au mélange de protection du patrimoine, d'arrosage de subvention et de paternaliste étatique.

### Que demande la nouvelle loi sur le cinéma ?

Loi sur le cinéma Art. 24a

1 Les entreprises qui proposent des films en Suisse par le biais de services électroniques à la demande ou par abonnement doivent, afin de promouvoir la diversité de l'offre, veiller à ce qu'au moins 30 % des films soient des films européens et à ce que ces films soient spécialement identifiés et faciles à trouver.

Loi sur le cinéma Art. 24b

1 Les entreprises qui, en Suisse, diffusent des films dans leurs programmes ou les proposent par le biais de services électroniques à la demande ou par abonnement doivent consacrer chaque année au moins 4% de leurs recettes brutes à la création cinématographique suisse indépendante ou payer une taxe de remplacement correspondante.

### NON aux quotas de films européens

- Le quota de films européens de 30% est une tutelle de l'Etat. Particulièrement absurde : aucune exigence de qualité ou de demande ne s'applique. Le critère de l'origine européenne suffit. Le lobby du cinéma et l'OFC participent désormais à la définition de ce que nous recevons via nos abonnements privés.
- La part actuelle de films suisses et européens diffusés en streaming est d'à peine 12%. La nouvelle loi sur le cinéma vise à cimenter un quota de 30% de films européens. En moyenne, toutes les plateformes VoD diffusent déjà 30% de films européens et 10% de films suisses. La disponibilité des productions européennes pour les consommateurs suisses est donc garantie. Il n'y a aucune raison de s'immiscer dans la liberté économique des plateformes en ligne d'adapter librement leurs catalogues aux besoins de leurs clients.
- Les quotas privilégient uniquement le cinéma européen. La diversité de l'offre s'appauvrit. Si le quota obligatoire n'est pas atteint faute d'offres de qualité, les services de streaming doivent réduire leur offre en provenance d'autres régions. Les offres de films populaires du monde entier avec une culture cinématographique émergente (Afrique, Asie, Amérique, etc.) sont totalement perdantes ; elles obtiennent moins de place dans les catalogues de films en raison du quota européen.
- Les gens veulent voir des films du monde entier et décident eux-mêmes des films et des séries qu'ils consomment. Pour les cinéphiles suisses, il existe déjà une offre financée par la redevance : PlaySuisse. Ce service de streaming de la SSR diffuse exclusivement des films et des séries suisses. D'autres fournisseurs de VoD, pour lesquels les consommateurs paient volontairement, doivent pouvoir adapter librement leurs catalogues en fonction des intérêts de leurs clients (par ex. des séries sud-coréennes, des films sud-américains ou des films indiens de Bollywood).



### Inutile : 120 millions de francs de subventions suffisent !

- Concrètement, en 2019, année précédent le corona, la création cinématographique suisse a été généreusement subventionnée à hauteur de 116,5 millions de francs : 84 millions de francs provenant de l'argent des contribuables ; 50 millions de francs de la SSR ainsi que des fonds provenant de fondations privées et de particuliers. Plus d'argent ne signifie pas que le cinéma s'améliore (plus de 50% au cours des dix dernières années).

### Obligation d'investissement = taxe sur les films

- L'obligation d'investir "au moins" 4% des recettes brutes est une pure contrainte. Les fournisseurs ne peuvent pas s'y soustraire. En cas de non-respect, une taxe doit être payée à l'OFC. □ Environ 20 à 30 millions de plus pour la création cinématographique suisse.
- Jusqu'à aujourd'hui, les chaînes privées suisses pouvaient comptabiliser intégralement les spots publicitaires pour le cinéma suisse comme investissement. A l'avenir, cela ne sera plus possible que de manière limitée. Il faudra désormais injecter du cash dans le cinéma suisse, déjà généreusement subventionné - qu'on le veuille ou non.
- Les productions des chaînes privées sont discriminées : Pas de soutien pour les productions propres, car le cinéma n'est pas indépendant. Ce qui compte, c'est donc uniquement qui réalise les films, et non leur qualité et leur attractivité □ Les productions maison qui attirent le public ne sont pas éligibles au soutien. Pourtant, elles créent de manière considérable des emplois qualifiés en Suisse.

### Inefficace

En 2019, il y a eu en moyenne 2'600 entrées en salle par film suisse ; sans les films à succès seulement 1'000. **Cela correspond à environ 100 francs de subventions par entrée en salle pour un film suisse !**

- Environ 2,5% des achats/locations de films et encore moins de consultations concernent des productions suisses sur des plateformes de vidéo à la demande (VoD). Pour les plateformes de streaming, ce chiffre est même de 0%.
- Des exemples récents le montrent : Les entreprises privées sont toujours prêtes à payer pour des projets attrayants en provenance de Suisse. Pour cela, il n'est pas nécessaire d'instaurer un quota de films européens, ni d'augmenter les subventions - et encore moins de puiser dans les caisses privées des consommateurs.
- Si les chaînes privées sont contraintes d'investir, il n'y a d'abord que des coûts (commandes à des tiers), car les films subventionnés ne couvrent généralement pas leurs frais. Pour couvrir les risques commerciaux imposés par l'Etat, les services de streaming n'ont d'autre choix que d'augmenter les frais d'abonnement.
- La redistribution touche plus durement les chaînes privées suisses. Celles-ci doivent se financer grâce à des recettes publicitaires déjà en baisse.



### **Obligation d'investir : première place européenne pour la Suisse**

- Les services de streaming : Jusqu'à présent, seuls la France, l'Espagne, l'Italie et le Portugal connaissent en Europe une obligation d'investissement similaire pour les services de streaming. Une majorité de pays européens (Suède, Norvège, Finlande, Islande, Danemark, Estonie, Lettonie, Lituanie, Irlande, Pays-Bas, Luxembourg, Autriche, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Hongrie, Bulgarie, Chypre, Malte) ne connaissent aujourd'hui ni obligation d'investissement ni obligation de contribution pour les services de streaming. La Suisse serait à l'avenir, avec la France et l'Italie, à la pointe de l'Europe. A titre de comparaison, l'Allemagne ne connaît qu'une obligation de prélèvement de 0,4 à 0,8 % du chiffre d'affaires total de la VoD (NB : taux formel de 2,5 % se rapportant uniquement à une petite partie du chiffre d'affaires (chiffre d'affaires des films de cinéma), d'où un résultat d'environ 0,4 à 0,8 % par rapport au chiffre d'affaires total de la VOD).

### **Non à la triple charge du consommateur**

- Le cinéma suisse est déjà soutenu aujourd'hui par l'aide publique au cinéma (argent des impôts) et par la RTS (Serafe). Avec la nouvelle loi sur le cinéma, on demande aux consommateurs de services de streaming comme Netflix ou Disney+ de passer une troisième fois à la caisse.
- Avec la nouvelle loi sur le cinéma, les consommateurs devraient payer, via leur abonnement, l'obligation d'investissement ou la taxe de remplacement de leur fournisseur de streaming ou de leur câblo-opérateur.
- Alors que l'argent des impôts et le sérail sont supportés par tous les citoyens suisses, la nouvelle subvention en faveur des cinéastes suisses ne serait indirectement supportée que par les clients des chaînes privées et des plateformes en ligne.

### **Les fournisseurs suisses de VoD sont sacrifiés**

- Les fournisseurs tels que Net+, Quickline, Sunrise UPC, etc., qui proposent la "vidéo à la demande", investissent déjà beaucoup dans la large bande et contribuent ainsi largement à la disponibilité des films (suisse), notamment dans les régions rurales où la demande est faible pour des raisons structurelles. En outre, ces fournisseurs paient déjà des millions de droits d'auteur aux créateurs culturels ; plus de 45 millions de francs en 2020 aux cinéastes (répartis par SUISSIMAGE). Avec la nouvelle loi sur le cinéma, ces acteurs seront inutilement taxés une troisième fois.
- La loi, connue sous le nom de Lex Netflix, laisse entendre que les grandes plateformes internationales de streaming seraient concernées par cette nouvelle obligation. Cela est faux. Même les fournisseurs suisses de VoD, qui n'avaient pas une telle obligation auparavant, devront désormais passer à la caisse.

### **Faits et chiffres du cinéma suisse en 2019 (année cinématographique sans Corona)**

- Au cours de l'année cinématographique 2019, la Suisse a enregistré 12,5 millions d'entrées en salle (voir OFS).
- 6,7% dont films suisses → 837'500 entrées en salles pour des films suisses (cf. OFS).



## Fiche d'information sur la loi sur le cinéma

- Selon l'OFC, 150 demandes d'aide au cinéma ont été approuvées dans le même temps (cf. OFC).
- Parmi les 30 films qui ont eu le plus de succès (voir Pro Cinéma) :
  - 2 plus de 100'000 spectateurs ;
  - 13 environ 10'000 à 72'000 spectateurs ;
  - 12 environ 4000 à 9400 spectateurs ;
  - les autres films suisses ont réalisé des chiffres d'audience inférieurs.
- Au total, 316 films d'origine suisse ont été projetés (voir OFS).
- Les films suisses ne sont guère demandés sur les plateformes VoD : environ 2,5% des films demandés à l'achat ou en location et 0% des films sur les services de streaming sont indigènes (voir OFS).

### Conclusion

- **Sur un total de 116,3 millions de francs de subventions (83,8 millions de francs de la Confédération / des cantons / des communes et 32,5 millions de francs de la SSR), chaque entrée en salle pour un film suisse a été subventionnée à hauteur d'environ 100 francs.** Si l'on compte les films suisses non subventionnés, la contribution est encore plus élevée.
- Les 316 films suisses présentés ont été vus en moyenne par 2'600 personnes. Si l'on exclut les films à succès, on compte environ 1'000 spectateurs par film suisse.
- En outre, les films suisses ne sont guère demandés sur les plateformes de VOD.
- Cela n'a aucun sens et ne rend pas le cinéma suisse "indépendant" plus attractif si chaque entrée en salle pour un film suisse est encore plus subventionnée - et qui plus est par des sources privées.

### Sources et liens

- <https://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/19524201/master>
- <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/culture/film-cinema/entrees-et-films-en-prive.html>
- <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/culture/film-cinema/suisse.assetdetail.16364429.html>
- <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/culture/film-cinema/vod.assetdetail.19444559.html>